



AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier par intérim de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2022-343 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter l'usage de fleuristerie » de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2022, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le premier projet de règlement numéro 2022-343.
- 2- Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2022-343.
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 5 avril 2022 à 19H45** au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2022-343, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Le projet de règlement numéro 2022-343 consiste à modifier le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage de fleuristerie à la liste des usages complémentaires autorisés dans une habitation ou dans un bâtiment accessoire à l'habitation.
- 5- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de mars de l'an 2022.

Denis Meunier,
Directeur général
et greffier-trésorier par intérim
Municipalité d'Upton